



SPSTL42
PRÉVENTION ET SANTÉ

Service de Prévention et de Santé au Travail Loire 42

Rencontre Santé au Travail

Mardi **19 mars** 2024

Evaluation des risques professionnels

FAUX

1) Le DU est la Déclaration Unique d'Embauche conservée par mon comptable

Il est le principal outil d'organisation de la prévention dans l'entreprise.

FAUX

2) Le DU est obligatoire depuis 2012

Il est obligatoire depuis plus de 20 ans. (2001)

VRAI

3) Le DU liste tous les risques de mon entreprise

Il fait le point sur tous les risques au sein de mon entreprise.

VRAI

4) Le DU doit être partagé avec l'ensemble du personnel de l'entreprise

Le partage et l'acceptation du DU par le personnel facilitent la mise en œuvre des mesures de prévention

VRAI

5) Le DU est un outil d'aide à la décision

Les risques les plus graves et les plus probables sont identifiés. Cela nous aide à cibler nos actions.

FAUX

6) Une fois le DU réalisé, je le mets dans le placard et je ne l'ouvre plus jamais

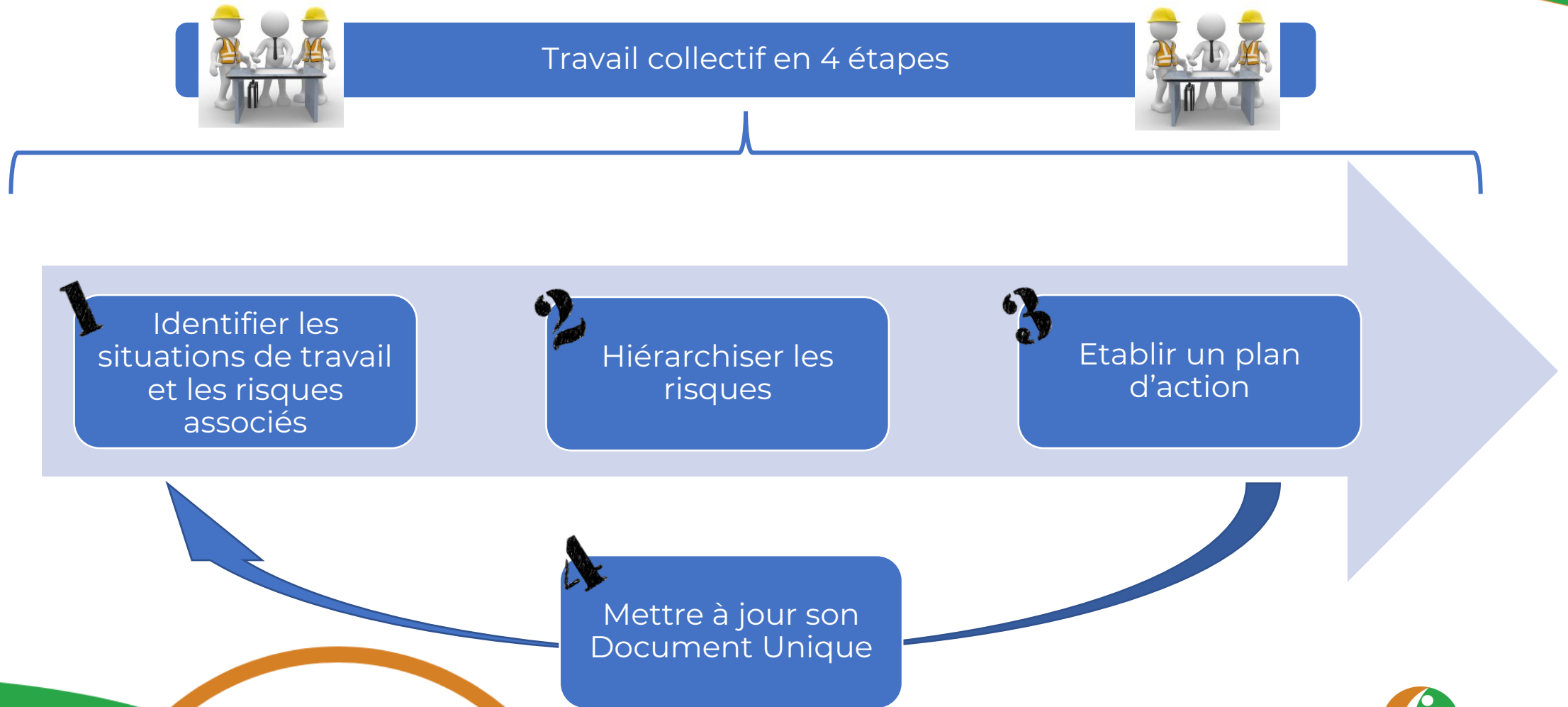
Le DU doit être mis à jour à minima 1 fois par an

VRAI

7) Le Document Unique est incomplet sans son plan d'action

Le DU doit préconiser des actions pour supprimer ou réduire les risques.

Evaluation des risques professionnels



Evaluation des risques professionnels

1 Identifier les situations de travail et les risques associés

7 grandes familles de risques

- 1 · Risques liés aux ambiances physiques
- 2 · Risques liés à l'utilisation d'équipements de travail
- 3 · Risque chimique
- 4 · Risque biologique
- 5 · Risques liés à l'activité physique et mentale
- 6 · Risques liés aux circulations
- 7 · Risques liés aux situations de travail particulières

Evaluation des risques professionnels

2

Hierarchiser les
risques

Cotation du risque = Gravité \times Fréquence d'exposition \times Maîtrise



Mode de classement défini par l'employeur

Evaluation des risques professionnels

2 Hiérarchiser les risques

Gravité

- 10** Incapacité permanente, décès
- 7** Effet différé
- 3** Accident avec arrêt
- 1** Blessure

Fréquence d'exposition

- 4** Jour (permanent)
- 3** Semaine (fréquent)
- 2** Mois (ponctuel)
- 1** Année (exceptionnel)

Maîtrise

- 1** Inexistant/informel
- 0,8** Information
- 0,6** EPI
- 0,4** EPC
- 0,1** Organisationnel

Evaluation des risques professionnels

Etablir un plan d'action

- ✓ Définir des actions de « prévention des risques et de protection des salariés » pour les risques évalués comme prioritaires
- ✓ Ces actions sont à inclure dans le DUERP et à mettre à jour en même temps que ce dernier

Action	Unité de travail	Situation de travail	Risque	Délai/date	Réalisateur	Avancement		
						Non commencée	En cours	Terminée

Evaluation des risques professionnels



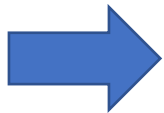
Mettre à jour son
Document Unique

- ✓ Pour les entreprises de plus de 10 salariés
 - Au minimum une fois par an
- ✓ Pour toutes les entreprises
 - Lors de toute décision d'aménagement modifiant les conditions de travail ou impactant la santé ou la sécurité des salariés
 - Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie (exemple : apparition de Maladie Professionnelle, achat d'un nouvel équipement)

Evaluation des risques professionnels

La Fiche Entreprise

- ✓ Obligatoire pour chaque adhérent à un Service de Prévention et de Santé au Travail
- ✓ Rédigé par le Médecin du Travail ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire
- ✓ Créé dans l'année suivant l'adhésion, et mise à jour tous les 4 ans (ou plus tôt, à la demande de l'entreprise)
- ✓ A pour objectif de consigner les risques professionnels ainsi que les salariés exposés



Accompagne les employeurs dans la rédaction de leur DUERP



Attention, la fiche entreprise ne remplace pas le Document Unique